



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D7 - Abbaye royale - Convention de partenariat avec l'association Vocal'Y

Date de convocation : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Myriam DEBARGE à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne-Marie BREDECHE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D7 - Abbaye royale Convention de partenariat avec l'association Vocal'Y

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'association Vocal'Y de Saint-Jean-d'Angély est une chorale mixte à quatre voix fondée en 2017, dont le répertoire puise principalement dans la chanson française. Elle compte une cinquantaine de choristes. La Ville de Saint-Jean-d'Angély soutient l'association par la mise à disposition de 40 portes-partitions Cantate avec pochettes, d'un ensemble de partitions et de la salle n°3 des Bénédictines (66 m²), sise 12 Place du 18 juin 1940, pour ses répétitions. Aujourd'hui, la capacité d'accueil maximale de cette salle limite le développement de Vocal'Y.

Parallèlement, la classe de chant de l'école de musique municipale ne dispose pas d'assez de choristes lors de cette rentrée scolaire 2024/2025 pour la maintenir ouverte.

Ainsi, pour continuer à promouvoir la pratique du chant à Saint-Jean-d'Angély et soutenir son déploiement, il est proposé à Vocal'Y :

- la mise à disposition de l'Espace scénique de l'Abbaye royale (123 m²) pour ses répétitions,
- que le professeur de chant de l'école de musique municipale assure les fonctions de chef de chœur.

La convention liant l'association Vocal'Y et la Ville de Saint-Jean-d'Angély ci-jointe formalise dans ce cadre les obligations et devoirs de chacune des parties.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée par accord expresse des parties par période d'un an. Elle pourra être résiliée à tout moment par les deux parties pour motif d'intérêt général ou non-respect de l'une de ses clauses, sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'association Vocal'Y ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à la signer.

Mme Anne DELAUNAY, intéressée à l'affaire, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Anne DELAUNAY)**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.